

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-2-5

Séance du vendredi 26 septembre 2008

Soutien aux associations oeuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche Association "Prix Bartholdi" et Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG

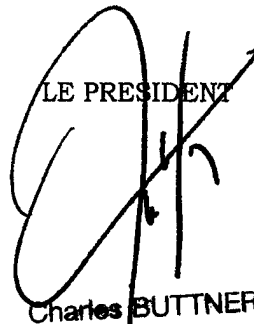
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2^e/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association « Prix Bartholdi » pour l'organisation du Prix Bartholdi 2008,
- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG pour l'organisation des Prix de thèse 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F025, chapitre 65, enveloppe 17321, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER